



RECOMMANDATIONS

DE L'AQIFGA

AU SOUS-COMITÉ MELS-UNIVERSITÉS

**SUR LA QUESTION DES FORMATIONS INITIALE ET CONTINUE
DES ENSEIGNANTS ET DES FUTURS ENSEIGNANTS
POUR L'ENSEIGNEMENT
EN FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES**

18 janvier 2012

Comité de rédaction et de validation

Les personnes suivantes ont contribué aux travaux du comité de travail. Nous tenons à remercier chacune d'entre elles.

Céline Beaulieu	Enseignante en intégration socioprofessionnelle de la Commission scolaire de Montréal
Pierre Campeau	Enseignant ressource en intégration socioprofessionnelle de la Commission scolaire de Montréal
Élizabeth Fortin	Directrice adjointe de centre à la Commission scolaire de la Capitale
Sylvie Hamelin	Conseillère pédagogique à la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier
Céline Hudon	Conseillère pédagogique à la Commission scolaire de la Capitale
Frédérique Voyer	Conseillère pédagogique à la Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke
Danielle Gilbert	Agente de développement de l'AQIFGA

Les membres du conseil d'administration de l'AQIFGA pour leur avis et la validation du document :

Denise Beauchesne	Conseillère pédagogique à la Commission scolaire de la Capitale
Véronique Bernard	Conseillère pédagogique à la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles
Marc-André Blais	Conseiller pédagogique à la Commission scolaire des Patriotes
Richard Coulombe	Directeur adjoint du Service de la formation générale adulte et professionnelle à la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles
Johanne Duranceau	Conseillère pédagogique à la Commission scolaire Marie-Victorin
Élizabeth Fortin	Directrice adjointe de centre à la Commission scolaire de la Capitale
Karine Jacques	Enseignante en soutien à la formation à la Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke

Rédaction :

Danielle Gilbert	Agente de développement de l'AQIFGA
------------------	-------------------------------------

❖ *Dans ce document, l'emploi du masculin pour désigner des personnes n'a d'autres fins que celle d'alléger le texte.*

PRÉSENTATION

En guise de présentation, précisons que l'Association québécoise des intervenantes et des intervenants en formation générale des adultes (AQIFGA) est un organisme sans but lucratif qui a obtenu sa charte en février 2006. C'est une jeune association qui regroupe différents intervenants en formation générale des adultes et qui compte 575 membres. L'AQIFGA cherche à valoriser le champ d'intervention de la formation aux adultes et à rehausser la qualité des pratiques professionnelles des intervenants dans une perspective d'échanges, d'informations et de concertation.

Dans sa mission, l'AQIFGA précise qu'elle tient à représenter ses membres auprès d'instances décisionnelles ou consultatives en se prononçant sur des enjeux qui concernent le secteur de la formation générale des adultes (FGA), exerçant ainsi un rôle d'influence au sein de la société. C'est également dans sa mission qu'elle mentionne promouvoir la formation continue des personnes oeuvrant à la FGA et se préoccuper de la formation initiale des futurs enseignants à l'éducation des adultes.¹

C'est donc en lien avec les éléments de sa mission que l'AQIFGA soumet sa réflexion et ses recommandations concernant la formation continue et la formation initiale des enseignants à l'éducation des adultes.

INTRODUCTION

Lors du récent congrès d'avril 2011 de l'AQIFGA, les membres du comité de réflexion et d'orientation préoccupés de bien représenter l'ensemble des membres de l'Association, lorsqu'ils sont consultés sur des sujets reliés à l'éducation des adultes, ont choisi de recueillir leur opinion sur trois grandes questions thème.

Pour cette cueillette, le comité a utilisé le courriel de l'AQIFGA, le média social Twitter et trois ateliers de discussion lors du congrès. Dans les trois ateliers, les participants devaient soumettre des constats et des recommandations pour chacune des questions thème. Également, lors de l'activité de clôture, les participants devaient, en sous-groupes, prioriser des recommandations parmi celles proposées.

Les trois questions thème sur lesquelles les participants et les membres se sont prononcés étaient :

¹ Extrait de la mission de l'Association sur le site Internet : <http://www.aqifga.com>

1 : Comment améliorer la représentativité de l'association (AQIFGA) qui se veut un porte-parole de l'ensemble de la formation générale des adultes (FGA) et de ses partenaires?

2 : Est-ce que l'éducation des adultes évolue au même rythme que ses clientèles?

3 : Devrait-il y avoir une formation spécifique pour enseigner en FGA?

Dans un premier temps, les membres du comité ont choisi de prioriser la troisième question afin de donner suite à la consultation et soumettre des recommandations concernant la formation initiale et continue pour les enseignants à l'éducation des adultes. Ils ont également considéré les enseignants qui n'ont pas les qualifications légales pour exercer la profession. La préoccupation de la formation continue était aussi en lien avec la deuxième question. D'ailleurs à ce sujet, 21 équipes sur un nombre total de 30, avaient alors priorisé ce sujet lors de l'activité de clôture du congrès : *« Assurer la formation continue des intervenants afin qu'ils puissent diversifier leurs pratiques pour répondre adéquatement aux besoins de la clientèle ».*

De plus, puisque le Sous-comité de la Table nationale MELS-UNIVERSITÉS soumettra prochainement une proposition de formation pour les enseignants à l'éducation des adultes, l'AQIFGA désire apporter ses recommandations. Le comité de réflexion et d'orientation s'est donc servi de l'ensemble des recommandations provenant à la fois des membres et aussi de toutes les personnes qui ont répondu à la requête du congrès d'avril 2011, pour élaborer ses propositions. En première partie, nous traiterons de la spécificité de l'Éducation des adultes, à l'origine même de notre réflexion. En deuxième partie, nous apporterons nos recommandations pour la formation des futurs enseignants à l'éducation des adultes et dans la troisième partie, il sera question de nos recommandations concernant ceux qui enseignent déjà à l'éducation des adultes.

Notre Association, représentant le personnel oeuvrant dans les divers centres d'éducation des adultes de la province et auprès de la clientèle qui fréquente les services d'enseignement du réseau de la formation générale des adultes, espère que les travaux menés par la Table MELS-Universités refléteront nos préoccupations.

1. SPÉCIFICITÉ DE L'ÉDUCATION DES ADULTES

Rappelons les principales caractéristiques de l'Éducation des adultes qui lui donnent sa spécificité :

a) Un régime pédagogique spécifique différent de celui du secteur des jeunes

L'éducation des adultes possède un régime pédagogique qui lui est propre et différent de celui du secteur des jeunes et de la formation professionnelle. Ce régime pédagogique spécifie la nature des services éducatifs offerts : services de formation, services d'éducation populaire et services complémentaires. Ces services ont pour objet de permettre à l'adulte d'accroître son autonomie, de faciliter son insertion sociale et professionnelle, de favoriser son accès et son maintien sur le marché du travail, de lui permettre de contribuer au développement économique, social et culturel de son milieu et d'acquérir une formation sanctionnée par le ministre de l'Éducation du Loisir et du Sport.

Le régime pédagogique spécifie également le cadre d'organisation des services, de l'admission, de l'évaluation ainsi que les exigences de sanction.

b) Les services de formation

Les services de formation de l'éducation des adultes comprennent dix services d'enseignement ayant chacun une offre de cours spécifique. Ces dix services d'enseignement sont les suivants : soutien pédagogique, alphabétisation, présecondaire, premier cycle du secondaire, second cycle du secondaire, intégration sociale, intégration socioprofessionnelle, francisation, préparation à la formation professionnelle et préparation aux études postsecondaires.

c) Les nouveaux programmes d'études à la FGA

Les nouveaux programmes d'études de la formation de base commune (FBC) en alphabétisation, au présecondaire et au premier cycle du secondaire et les autres programmes à venir tels que le programme en intégration socioprofessionnelle (ISP), celui en intégration sociale (IS) et le programme de francisation sont des programmes distincts qui démontrent bien la spécificité de l'éducation des adultes. Seul le programme de la formation de base diversifiée (FBD), au deuxième cycle du secondaire, ressemble à celui de la formation générale des jeunes. Cette différence s'applique à plusieurs niveaux : par ses fondements sur lesquels reposent les principes directeurs, par ses orientations générales et spécifiques, par la structure même des cours et son approche par compétences situationnelles à partir de l'expérience de vie des adultes. Voici la description que l'on retrouve dans les documents ministériels concernant la présentation du programme de formation de base commune : *« Au cœur du curriculum, le Programme de formation vise le développement de compétences et s'appuie sur les besoins de l'adulte, considéré comme le principal agent de son apprentissage. À cette fin, il définit les ressources nécessaires au développement des compétences qui le rendront apte à faire face à différentes situations de vie et*

ouvre des perspectives nouvelles quant aux apprentissages essentiels qui se rapportent à ces situations ».²

d) La clientèle en formation

La formation générale des adultes (FGA) est offerte dans 187 centres d'éducation des adultes au Québec. Selon les données statistiques du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS),³ il y a eu, au cours des dernières années, une augmentation des effectifs de la FGA dans l'ensemble du Québec. En 2008-2009, **183 418** personnes étaient inscrites dans les différents services d'enseignement, en 2007-2008, il y en avait **167 492**, en 2006-2007, **164 309** et en 2005-2006, **158 493**. En comparaison, au secteur des jeunes, en 2008-2009, **468 630** élèves fréquentaient le secondaire et **477 962** en 2007-2008. Selon ces mêmes données statistiques, en 2008-2009, la clientèle au secteur adulte appartenant à la catégorie des 16-24 ans constitue environ 45 % de la clientèle totale de la FGA et le bassin des 19 ans et moins représente environ 30 %. Cet effectif important des adultes par rapport à celui des jeunes justifie amplement le besoin d'une formation spécifique pour enseigner à l'éducation des adultes.

La clientèle qui fréquente le secteur de la formation générale des adultes est très hétérogène, et ce, dans tous les services de formation. Certains adultes viennent y compléter des préalables aux études professionnelles (DEP), aux études postsecondaires ou à l'obtention d'un diplôme d'études secondaires (DES). D'autres sont en recherche d'emploi ou désirent entreprendre une formation qui les mènera en emploi. Plusieurs immigrants viennent chercher une formation pour l'apprentissage du français et une bonne part d'entre eux se dirigera ensuite vers d'autres services de formation. L'éducation des adultes accueille également des personnes analphabètes et d'autres qui éprouvent des difficultés d'adaptation sur le plan social, physique, intellectuel ou psychique qui visent l'acquisition de compétences de base leur permettant d'accroître leur engagement dans la société. La formation est également accessible aux adultes en emploi qui viennent compléter leur formation à temps partiel, en formation à distance ou qui reçoivent une formation en entreprise dans leur milieu de travail. Bref, une clientèle des plus variées fréquente les centres dans le but de trouver une réponse à des besoins de formation multiples et diversifiés.

e) Organisation scolaire

² <http://www.mels.gouv.qc.ca/sections/formationBase/index.asp>,

³ Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Direction de l'éducation des adultes et de l'action communautaire (DEACC), Données générales sur la clientèle à l'éducation des adultes dans les commissions scolaires, janvier 2011

Une organisation scolaire souple pour s'adapter aux besoins des adultes, voilà une autre caractéristique de l'éducation des adultes. Cette organisation se caractérise par des cours offerts de jour et de soir, 12 mois par année. Une fréquentation scolaire variée, dont le temps plein est de 15 heures et plus par semaine, tandis que le temps partiel varie de 3 à 15 heures. Aussi, les lieux de formation sont variés : centres de formation, centres de détention, entreprises diverses, centres de réadaptation, plateaux de travail, organismes divers, etc.

L'éducation des adultes se différencie également par ses entrées continues et ses sorties variables tout au long de l'année. Les accueils ont lieu chaque semaine, chaque mois ou selon un rythme propre à chaque milieu. Les modes d'enseignement sont variés : formation individualisée ou de groupe, sur place et en entreprise, formation à distance, formation en ligne et autodidaxie.

En tenant compte de ces différentes particularités, l'AQIFGA désire faire part de ses recommandations relatives à la formation des futurs enseignants pour mieux les préparer à l'enseignement en formation générale des adultes.

L'Association s'est précédemment prononcée sur le sujet. En effet, l'AQIFGA a déjà soumis des commentaires et un mémoire à cet effet :

- En avril **2006**, un commentaire portant sur le *Projet de règlement L.I.P. (L.R.Q, c. I-13.3)* sur les autorisations d'enseigner est déposé auprès du ministre de l'Éducation ainsi qu'à la Direction de la formation et la titularisation du personnel scolaire du Québec.
- En décembre **2009**, un mémoire portant sur *l'Accès à la réussite éducative* est déposé au Conseil supérieur de l'éducation. Dans ce dernier, l'AQIFGA faisait état de ses préoccupations à l'égard de la formation des enseignants en FGA.
- En mars **2010**, un commentaire sur le *Projet de règlement sur les autorisations d'enseigner* a également été envoyé au Conseil supérieur de l'éducation.

Une copie de ces écrits est ajoutée au présent document.

2. FORMATION INITIALE DES FUTURS ENSEIGNANTS À L'ÉDUCATION DES ADULTES

Comme il est mentionné dans le mémoire que l'AQIFGA a déposé au Conseil Supérieur de l'Éducation, en décembre 2009, portant sur *l'accès à l'éducation et l'accès à la réussite éducative dans une perspective d'éducation pour l'inclusion*, la qualité de la formation des adultes repose d'abord et avant tout sur la formation en andragogie des enseignants et des formateurs. Malheureusement, ces derniers n'ont pas suffisamment de connaissances et de

compétences dans ce domaine spécifique et sont souvent mal préparés à faire face à la réalité des adultes en formation.

Une première constatation démontre qu'il existe très peu de formations offertes aux futurs enseignants désirant oeuvrer à l'éducation des adultes. Pour l'enseignement des matières de base, **nous recommandons le baccalauréat pour l'enseignement au secondaire avec une spécialité en formation générale des adultes (FGA), qui tiendrait compte de la spécificité de la clientèle, dont les besoins de formation sont multiples et diversifiés. Ce baccalauréat devrait avoir un contenu spécifique pour la FGA de 30 crédits incluant les stages** à l'éducation des adultes. Dès le début de la formation, le programme devrait offrir des cours sur l'andragogie.

De ces 30 crédits spécifiques à l'éducation des adultes, **l'Association recommande que le tiers de ceux-ci soient obligatoires pour tous les étudiants inscrits dans le baccalauréat à l'enseignement secondaire.** Ces cours doivent être dispensés dès la première année de la formation du futur enseignant, afin qu'il puisse déjà entendre parler de cette possibilité d'enseigner à l'éducation des adultes et avoir un aperçu de la réalité de ce secteur, souvent méconnu.

L'AQIFGA considère important que le contenu spécifique dédié à la formation générale des adultes tienne compte des éléments suivants :

- Politique et régime pédagogique de l'Éducation des adultes;
- Connaissance des dix services d'enseignement à l'Éducation des adultes ainsi que les programmes de formation;
- Particularités des nouveaux programmes d'études de la formation générale des adultes (FGA);
- Organisation scolaire de l'éducation des adultes, entrées continues et sorties variables, vue d'ensemble des différents milieux d'apprentissage de la clientèle;
- Caractéristiques de la clientèle, situations de vie et rôles sociaux des adultes;
- Rôle de l'enseignant dans le projet de vie de l'adulte en lien avec l'approche orientante;
- Accompagnement, tutorat et suivi de l'adulte;
- Problèmes d'apprentissage et de comportement chez l'adulte;
- Pédagogie différenciée et gestion de groupe dans des conditions particulières : groupes multiniveaux, multidisciplinaires, multiethniques, intergénérationnels, groupes avec

entrées continues et sorties variables, diversité des lieux et des horaires de formation, etc.;

- Réussite et persévérance de l'adulte;
- Besoins particuliers de la clientèle, mesures d'adaptation et autres mesures particulières.

L'**annexe 1** reprend ces éléments de contenu spécifique à la formation générale des adultes.

Ce programme universitaire devrait offrir une **formation axée sur un profil de compétences pour enseigner à l'éducation des adultes** qui serait établi par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport afin de baliser la formation qualifiante.

Le **tableau de l'annexe 2** présente la proposition d'un profil de formation initiale à la formation générale des adultes (FGA).

3. FORMATION POUR LES CANDIDATS QUI ENSEIGNENT DÉJÀ À L'ÉDUCATION DES ADULTES ET POUR LES CANDIDATS AYANT DÉJÀ UNE FORMATION UNIVERSITAIRE

La pénurie de main-d'œuvre formée pour enseigner à l'éducation des adultes, les conditions précaires d'enseignement des formateurs aux adultes, le grand taux de roulement du personnel et le manque de formation spécifique ont amené l'embauche d'enseignants non formés en andragogie et parfois non légalement qualifiés pour enseigner à l'éducation des adultes.

De plus, certains services de formation à l'éducation des adultes exigent une préparation autre que l'actuel baccalauréat en enseignement au primaire et au secondaire, ce qui amène l'embauche de candidats non légalement qualifiés. Par exemple, dans le service de formation en intégration socioprofessionnelle (ISP) qui a pour but de permettre à l'adulte d'acquérir les compétences requises pour faciliter son accès au marché du travail et de s'y maintenir, ou, le cas échéant, de poursuivre ses études, l'enseignant idéal n'est pas avant tout celui qui a un permis d'enseignement, mais bien celui qui a une formation reliée au programme d'enseignement. Dans le cas présent, les personnes ayant une formation dans le baccalauréat en carriérologie⁴ ou la maîtrise en orientation sont souvent bien préparées pour occuper cet emploi. Il en est de même pour les services de formation en soutien pédagogique et en intégration sociale où des candidats provenant d'une autre formation universitaire devraient être considérés, car ils sont souvent mieux préparés pour répondre aux connaissances et compétences que requièrent ces formations à l'éducation des adultes.

L'AQIFGA élabore différentes recommandations de formation pour les 4 catégories suivantes :

⁴ Le baccalauréat en carriérologie a remplacé l'ancien baccalauréat en information scolaire et professionnelle (ISEP) qui répondait bien aux exigences en ISP et qualifiait légalement à l'enseignement.

Enseignants légalement qualifiés

1. Personne qui détient un baccalauréat offrant une qualification légale pour enseigner au secondaire;
2. Personne qui détient un baccalauréat offrant une qualification légale pour enseigner au primaire;

Enseignants non légalement qualifiés

3. Personne qui détient un baccalauréat disciplinaire ou autre, sans qualification légale pour enseigner;
4. Personne qui détient une formation autre qu'une formation universitaire et qui possède une expérience de travail jugée pertinente.

Pour les deux premières catégories, les personnes étant déjà légalement qualifiées, c'est par la formation continue en lien avec leur insertion professionnelle à l'éducation des adultes qu'ils compléteront leur formation.

Des ententes devraient être développées entre les commissions scolaires et les universités pour assurer la formation continue par des « cours à la carte » qui répondraient aux besoins de formation du personnel en place. Le rôle des universités serait d'accompagner les commissions scolaires et celles-ci devraient être parties prenantes pour s'engager dans ce processus de formation continue. Le MELS octroie un financement aux commissions scolaires pour la formation continue et l'éducation des adultes devrait recevoir sa part pour favoriser cette formation.

Pour la troisième catégorie de personnes soient celles détenant un baccalauréat, disciplinaire ou autre, sans qualification légale d'enseigner, elles devraient avoir accès à une formation courte (environ 30 crédits ou l'équivalent d'un certificat) qui les conduirait à la qualification légale pour l'enseignement.

Avec une reconnaissance d'acquis et de leur expérience, l'AQIFGA recommande qu'elles s'inscrivent au contenu spécifique de la FGA décrite en annexe 1 et, s'il y a lieu, à des cours de didactique, à l'intérieur du baccalauréat en enseignement, afin d'obtenir l'autorisation légale d'enseigner. Dans les régions où le bassin est suffisant, il y aurait lieu d'organiser des cours spécialement dédiés à ces catégories d'enseignants. Cette formation devrait être accessible par Internet avec une formule à distance et à temps partiel afin de répondre aux besoins des personnes vivant éloignées des grands centres universitaires et favoriser la conciliation travail-études.

Pour la dernière catégorie de personnes qui travaillent déjà ou souhaitent travailler à l'éducation des adultes, l'Association recommande le baccalauréat en enseignement avec la formation spécifique dédiée à la formation des adultes.

L'étude du dossier des candidats devrait reconnaître les acquis et l'expérience afin de personnaliser le profil de formation de chacun et de leur rendre accessible cette formation aussi à temps partiel et à distance. Le mécanisme de reconnaissance d'acquis et d'expérience devrait être conjoint avec les universités et les milieux d'enseignement à l'éducation des adultes.

Le Tableau de l'annexe 3 résume les propositions d'un profil de formation pour ces personnes qui sont à l'emploi à l'éducation des adultes et pour les personnes ayant déjà une formation universitaire.

L'AQIFGA s'est interrogée sur une formation de 2^e cycle comportant une spécialité en andragogie comme autre possibilité de formation qualifiante. Cependant, il nous est difficile d'imaginer ce qui différencierait les deux programmes alors que le contenu spécifique de formation de l'annexe A est incontournable, autant pour le programme de 2^e cycle que pour celui de 1^{er} cycle. Nous laissons les universités juger de cette formation qui pourrait avantager les détenteurs d'un premier cycle universitaire. Toutefois, ce programme d'études de 2^e cycle ne devrait sous aucune considération se substituer au contenu spécifique de formation pour l'enseignement aux adultes du 1^{er} cycle (voir le tableau de l'annexe 2). Également, ces études devraient conduire à la qualification légale pour l'enseignement afin que les enseignants puissent s'investir à long terme dans leur profession à l'éducation des adultes. Il existe des formations de 2^e cycle, mais celles-ci sont accessibles à des personnes déjà légalement qualifiées ou pour les autres, ces formations ne mènent pas à une qualification légale d'enseignement.

CONCLUSION

Toutes les formations dispensées par les universités pour la formation à l'enseignement aux adultes devraient être cohérentes et en adéquation avec les approches pédagogiques et la philosophie des programmes, ainsi qu'avec l'organisation scolaire de la formation générale des adultes.

Que ce soit le baccalauréat de la formation initiale ou la formation continue spécifique à l'éducation des adultes comprise à l'intérieur du baccalauréat en enseignement, dans les deux cas, la formation devrait être **qualifiante** et permettre la **reconnaissance d'acquis et d'expérience** pour la formation continue. Ce procédé devrait être souple et accessible afin de tenir compte de la réalité des personnes en emploi.

Il va sans dire que cette formation devrait être **axée sur un profil de compétences pour enseigner à l'éducation des adultes**. Ce profil reste important à définir pour élaborer un

programme approprié et l'Association attend avec empressement de prendre connaissance d'un tel profil. La formation devrait être offerte **à temps partiel, à distance, ou autres formules permettant la conciliation études-travail**. Cette formation devrait répondre aux conditions particulières du personnel de l'éducation des adultes partout au Québec et non seulement aux personnes résidant dans les grandes villes où se situent généralement les universités.

ANNEXES

ANNEXE 1

Contenu spécifique dédié à la formation générale des adultes

Le contenu spécifique dédié à la formation générale des adultes devrait absolument tenir compte des éléments suivants:

- Politique et régime pédagogique de l'Éducation des adultes ;
- Connaissance des dix services d'enseignement à l'Éducation des adultes ainsi que les programmes de formation;
- Particularités des nouveaux programmes d'études de la formation générale des adultes (FGA);
- Organisation scolaire de l'éducation des adultes, entrées continues et sorties variables, vue d'ensemble des différents milieux d'apprentissage de la clientèle ;
- Caractéristiques de la clientèle, situations de vie et rôles sociaux des adultes;
- Rôle de l'enseignant dans le projet de vie de l'adulte en lien avec l'approche orientante;
- Accompagnement, tutorat et suivi de l'adulte ;
- Problèmes d'apprentissage et de comportement chez l'adulte;
- Pédagogie différenciée et gestion de groupe dans des conditions particulières : groupes multiniveaux, multidisciplinaires, multiethniques, intergénérationnels, entrées continues et sorties variables, diversité des lieux et des horaires de formation, etc.;
- Réussite et persévérance de l'adulte ;
- Besoins particuliers de la clientèle, mesures d'adaptation et autres mesures particulières.

ANNEXE 2

TABLEAU DU PROFIL DE FORMATION INITIALE PROPOSÉ POUR LES ENSEIGNANTS QUI SE DIRIGENT VERS LA FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES (FGA)

	Scolarité	Profils de formation proposés par l'AQIFGA
<p>FORMATION INITIALE proposée pour la FGA</p>	<p>Préalables :</p> <p>Être admissible à des études universitaires</p>	<p>Baccalauréat pour l'enseignement au secondaire avec une spécialité en formation générale des adultes (FGA)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ce baccalauréat devrait avoir un contenu spécifique de 30 crédits pour la FGA incluant les stages à l'éducation des adultes. • Dès le début de sa formation, l'étudiant devrait suivre des cours en lien avec l'éducation des adultes. • Le tiers du contenu spécifique des 30 crédits pour la FGA devrait être inclus dans un tronc commun dès la première année pour tous les étudiants inscrits au baccalauréat en enseignement secondaire. <p><u>Voir l'annexe 1 du contenu spécifique dédié à la formation générale des adultes.</u></p> <p>S'il y a lieu, il y aura une reconnaissance d'acquis et d'expérience du candidat.</p> <p>Ce programme universitaire offrira une formation axée sur le profil de compétences pour enseigner à l'éducation des adultes et sera reconnu par le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport avec une qualification légale d'enseigner.</p>

ANNEXE 3

TABLEAU DES PROFILS DE FORMATION POUR LES CANDIDATS QUI ENSEIGNENT DÉJÀ À L'ÉDUCATION DES ADULTES ET POUR LES CANDIDATS AYANT DÉJÀ UNE FORMATION UNIVERSITAIRE

	Scolarité	Profils de formation proposés par l'AQIFGA
Personne déjà à l'emploi d'un centre d'éducation des adultes ou DÉSI RANT enseigner en FGA	Détient un baccalauréat menant à une qualification légale d'enseigner au secondaire (BES)	<p>Ces personnes étant déjà légalement qualifiées, la formation continue complétera leur formation en andragogie.</p> <p>Des ententes devraient être développées entre les commissions scolaires et les universités afin de s'assurer cette formation soit basée sur le profil de compétences pour enseigner à l'éducation des adultes.</p>
	Détient un baccalauréat menant à une qualification légale d'enseigner au primaire (BEP)	<p>Ces personnes étant déjà légalement qualifiées c la formation continue complétera leur formation en andragogie.</p> <p>Des ententes devraient être développées entre les commissions scolaires et les universités afin de s'assurer que cette formation soit basée sur le profil de compétences pour enseigner à l'éducation des adultes.</p>
	Détient un baccalauréat NE conduisant PAS à une qualification légale : baccalauréat en mathématiques, chimie, ingénierie, biologie, carrié rologie, systèmes ordinés, linguistique, etc.	<p>Avoir accès à une formation courte (l'équivalent de 30 crédits ou d'un certificat).</p> <p>Avec une reconnaissance d'acquis et de son expérience, cette personne devrait s'inscrire aux cours reliés au contenu spécifique de la formation générale des adultes offert dans le baccalauréat pour l'enseignement au secondaire.</p> <p>Des cours de didactique et d'évaluation en lien avec le programme d'enseignement pourraient également être complétés selon les besoins.</p> <p><u>Voir l'annexe 1 pour le contenu spécifique dédié à la formation générale des adultes.</u></p>

	<p>Détient une formation autre qu'une formation universitaire et possède une expérience de travail jugée pertinente (ex : pour enseigner en intégration sociale (IS), en intégration socioprofessionnelle (ISP), en informatique, sur un plateau de travail, en entreprise, etc.)</p>	<p>Avec une reconnaissance d'acquis et de son expérience, cette personne devrait s'inscrire au baccalauréat pour l'enseignement au secondaire avec une spécialité en formation générale des adultes (FGA).</p> <p><u>Voir le tableau de l'annexe 2 pour la formation initiale.</u></p>
--	---	--